

Faire évoluer les dispositifs de formation dans la Fonction publique, pour la FA-FP c'est OUI ! Dans le cadre de l'objectif de suppressions de postes poursuivi par le gouvernement, c'est NON !

La première réunion de l'axe 4 du projet du gouvernement « Refonder le contrat social « contre » les agents » s'est tenue le jeudi 4 juillet 2018.

Caroline Charruyer et Sandra Villaume représentaient la **FA-FP**.

Dans le diaporama présenté par la DGAFP (en annexe), la **FA-FP** constate que tous les dispositifs permettant la montée en compétences, la transition professionnelle, la mobilité, etc ... existent mais ne sont pas suffisamment bien utilisés et, de notre point de vue, surtout trop peu connus par les agent.e.s.

Lorsqu'on parle :

- d'imposer aux employeurs publics la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle des ressources humaines,
- de développer des outils favorisant la transition professionnelle pour les agent.e.s qui le souhaitent,
- de leur permettre de devenir acteurs ou actrices de leur parcours professionnel,
- de faire évoluer le CPF (Compte Personnel de Formation) avec un réel financement accompagné de moyens humains!

Alors, la **FA-FP** dit OUI !

Par contre, si on parle de toutes ces questions uniquement sous l'angle des transformations de la Fonction publique souhaitées par le gouvernement, la **FA-FP** dit NON !

Car, comme nous en avons désormais pris l'habitude, c'est dans la deuxième partie de cette réunion que les choses ont fini par reprendre le sens souhaité par le gouvernement, lorsque le représentant de la DGAFP en charge de ce dossier a réaffirmé que toutes les pistes d'évolutions seront exploitées dans le cadre du projet de réforme de la Fonction publique.

Eh oui, il est vrai que nous aurions presque pu oublier qu'après cette réunion au titre prometteur « *Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité* », celles qui suivront porteront successivement sur « *La mise en place des mécanismes favorisant la mobilité et les reconversions dans la Fonction publique* » et enfin sur « **Les dispositifs et les aides aux départs vers le secteur privé pour les agents qui le souhaitent** » !

Il s'agit donc bien pour le gouvernement de garder le cap vers la remise en cause du statut et la suppression de bien plus de 120000 postes au sein de la Fonction publique !

La **FA** continuera de s'opposer avec détermination à cette dégradation annoncée de la qualité du service public ainsi qu'à la fragilisation du statut. A contrario, elle souhaite travailler dans un autre cadre sur l'évolution du CPF ainsi que sur tous les dispositifs d'évolutions pour les agent.e.s .

Depuis la création du CPF, la **FA** affirme que celui-ci doit être un outil dont l'agent.e doit pouvoir se saisir même lorsque son projet professionnel n'est pas lié aux besoins de son employeur.

D'autre part, dans un contexte où on ne parle plus que de « transition », la **FA**, qui souhaite rester dans le cadre des discussions sur l'évolution de la formation, demande un espace pour évoquer l'accompagnement de la montée en compétences des agent.e.s qui souhaitent rester sur leurs fonctions.

**Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible !**